



# Fiche de données de sécurité (FDS)

## CITROGEL

Conforme au Règlement (CE) n°1907/2006  
Date de révision : 20/06/2018

### RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom : Citrogel  
Forme du produit : Mélange  
Code du produit : 09011xxx

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### *Utilisation identifiées pertinentes*

Utilisation de la substance/mélange : Gel abrasif sans solvant pour le nettoyage des mains

##### *Utilisations déconseillées*

Pas d'informations complémentaires disponible

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

##### C.A.I.

ZAC Charles Martel - 395, rue Gustave Courbet  
34750 Villeneuve les Maguelone - France  
04 67 42 30 12  
info@cai34.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59 (24/24h et 7/7j)

### RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

#### Classification de la substance ou du mélange

Le produit, est une préparation cosmétique fini, fabriqué et commercialisé en conformité avec le règlement (CE) 1223/2009 et modifications suivantes.

Les produits cosmétiques finis, sont expressément exclus du champ d'application de la législation nationale et communautaire relative aux préparations dangereuses, directive 67/548/CEE et 1999/45/CE et/ou le règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications suivantes et ajustements.

Le produit utilisé selon les instructions fournies par le fabricant est sans danger pour les humains et l'environnement.

Utiliser le produit uniquement pour le lavage des mains. Ne pas utiliser sur les parties sensibles du corps.

### RUBRIQUE 3 : Composition/Informations sur les composants

#### Composants dangereux

Aucun.

#### Indications complémentaires

Pour plus de précisions sur la composition du produit, se référer à la liste INCI (Nomenclature Internationale des Ingrédients Cosmétiques) présente sur l'étiquette ou l'emballage même du produit.

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.



# Fiche de données de sécurité (FDS)

## CITROGEL

Conforme au Règlement (CE) n°1907/2006  
Date de révision : 20/06/2018

### RUBRIQUE 4 : Premiers Secours

#### 4.1 Description des premiers secours

*Premiers soins après contact avec la peau* : Le produit n'est pas irritant pour la peau.  
*Premiers soins après contact oculaire* : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10/15 minutes en maintenant les paupières écartées.  
Consulter un spécialiste si la douleur persiste.  
*Premiers soins après ingestion* : Rincer la bouche. NE PAS FAIRE VOMIR.  
Consulter d'urgence un médecin. Mettre la victime au repos.

#### 4.2 Symptômes et effets, aigus et différés

*Symptômes* : Pas d'informations complémentaires.

### RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

*Moyens d'extinction appropriés* : Adapter les moyens d'extinction d'incendie à l'environnement.

#### 5.2 Dangers particuliers de la substance

*Réactivité en cas d'incendie* : Pas d'informations complémentaires.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

*Mesures de précaution contre l'incendie* : Pas d'informations complémentaires.

### RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1 Précautions individuelles

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

##### 6.2 Précautions environnementales

Concevoir les installations et prendre toute mesure nécessaire pour éviter la pollution des eaux et du sol. Protéger les zones sensibles en matière d'environnement ainsi que les ressources en eau.

##### 6.3 Méthodes et matériel pour le confinement et l'assèchement

Recueillir un maximum de produit pour élimination conformément aux réglementations environnementales en vigueur. Les résidus peuvent être absorbés sur un matériau inerte (sable, terre, liant universel, sciure...).

##### 6.4 Référence à d'autres sections

Toutes les informations sur la protection individuelle et l'élimination sont indiquées dans les sections 7, 8 et 13.



# Fiche de données de sécurité (FDS)

## CITROGEL

Conforme au Règlement (CE) n°1907/2006  
Date de révision : 20/06/2018

### RUBRIQUE 7 : Manipulation et Stockage

#### Précautions à prendre pour une manipulation et un stockage sans danger

##### 7.1 Précautions pour une manipulation sûre

Eviter d'appliquer le produit sur une peau irritée ou présentant des lésions. Eviter le contact avec les yeux. Ne pas ingérer. Ne pas mélanger avec un autre produit chimique. Ne pas diluer ou transvaser dans un flacon ou emballage alimentaire. En cas de nécessité de transvasement, s'assurer de la compatibilité du produit avec le nouveau contenant et l'identifier clairement.

##### 7.2 Stockage

Conserver le produit dans son emballage d'origine. Protéger contre le gel.

DLU : 30mois.

Durée maximale d'utilisation conseillée après ouverture du conditionnement : 12 mois.

Température de stockage : de + 5°C à + 40°C.

### RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'expression / Protection individuelle

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances dont la valeur limite doit être maintenue sous contrôle en milieu de travail. Eviter tout contact du produit avec les yeux.

Aucune protection individuelle dans des conditions normales et prévisibles d'utilisation.

### RUBRIQUE 9 : Propriétés Physiques et Chimiques

Apparence : gel abrasif

Couleur : jaune

Odeur : citron

Densité à 20°C : 1,02 g/cm<sup>3</sup>

Solubilité partielle dans l'eau

Valeur pH à 20°C : 7 (+/- 5%)

### RUBRIQUE 10 : Stabilité et Réactivité

#### 10.1 Réactivité

Il n'y a pas de réactions particulières avec d'autres substances dans des conditions normales d'utilisation.

#### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et les conditions de stockage (voir information donnée au paragraphe 7).

### RUBRIQUE 11 : Informations Toxicologiques

Toxicité aiguë	: Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Possible irritation légère et passagère
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Effets néfastes sur la santé humaine et symptômes possibles	: Possible troubles digestifs en cas d'ingestion



# Fiche de données de sécurité (FDS)

## CITROGEL

Conforme au Règlement (CE) n°1907/2006  
Date de révision : 20/06/2018

### RUBRIQUE 12 : Informations Écologiques

Le produit n'est pas classé « Dangereux pour l'environnement ».  
Pas d'autres informations disponibles.

### RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

De petites quantités peuvent être diluées avec beaucoup d'eau et éliminées. De plus grandes quantités sont à éliminer conformément aux normes des autorités locales.  
Evacuation conformément aux prescriptions légales, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

### RUBRIQUE 14 : Informations relatives au Transport

Le produit est non dangereuse selon les dispositions actuelles régissant le transport des marchandises dangereuses par route (ADR), ferroviaire (RID), maritime (Code IMDG) et aérien (IATA).

### RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16 : Autres Informations

#### **16.1 Indication des changements**

20/05/16 : 1ere version complète

20/06/18 : 2e version complète

*Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.*

*Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent.*

*Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive.*

*Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.*

*Produit réservé uniquement à un usage professionnel*